

Simon Laflamme, « Les mots et les choses : commentaires », *Revue du Nouvel-Ontario* (Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français), n° 8, 1986, p. 63-69.

## Les institutions, les mots et les choses en Ontario français

**SIMON LAFLAMME**  
*Université Laurentienne*

En 1986, l'Institut franco-ontarien célébrait son 10<sup>e</sup> anniversaire<sup>1</sup> en organisant un colloque sur le thème « Minorités culturelles et institutions ». Chacun des intervenants devait répondre à la question suivante : « quel est, pour une minorité culturelle, le type d'institution qui favorise le mieux son épanouissement? ». Les communications étaient réparties dans quatre séances : I - Les mots et les choses; II - L'école et l'église; III - L'économie et la société; IV - Avenir et orientation. Le jeune professeur que j'étais à l'époque prenait la parole pour clore la première séance après que le public eût entendu Stuart Beaty, André Braën, Roger Bernard et Fernand Dorais. Je devais livrer un commentaire qui, entre autres, tiendrait compte de ce que ces quatre orateurs auraient dit.

Les textes que les communicateurs ont rédigés pour l'événement ont été publiés dans le numéro 8 de la *Revue du Nouvel-Ontario*, l'année même, soit en 1986. Or, pour

<sup>1</sup> On peut lire cette phrase dans une page liminaire du numéro 8 de la *Revue du Nouvel-Ontario* : « L'Institut franco-ontarien (IFO) célèbre en 1986 son dixième anniversaire » (1986, p. 5). Donald Dennie nous a précisé que, en 1976, les membres fondateurs se sont réunis à quelques reprises pour imaginer l'Institut franco-ontarien, mais que la fondation officielle de l'Institut date de 1977.

souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de la revue, la direction du périodique a invité divers auteurs à prendre le clavier pour s'exprimer sur diverses questions; dans ce contexte, elle m'a fait l'honneur de me demander de revenir sur ce que j'ai écrit il y a 32 ans.

### **En 1986**

À la question posée sur le type d'institution qui serait le plus susceptible d'assurer le développement d'une minorité culturelle, ma réponse était qu'on ne peut déterminer parmi toutes les institutions concevables celle qui installerait dans le progrès, car un tel appareil n'existe pas, ni dans l'absolu ni dans la contingence (aucun des quatre autres intervenants n'a d'ailleurs consacré son allocution à mettre en relief un levier idéal). En orientant l'interrogation sur la forme institutionnelle plutôt que sur la sélection d'une institution, ma réponse reposait sur quelques considérations :

- i. la situation de minoritaire n'a pas forcément pour corollaire celle de dominé : il y a des minorités fortes et des majorités faibles;
- ii. il n'y a pas de situation achevée pour une communauté donnée : toute collectivité est continûment un résultat historique autant qu'une histoire en cours;
- iii. entre le majoritaire et le minoritaire, la relation est dialectique ou elle n'est pas : le destin du minoritaire n'est pas décidé par la volonté du majoritaire, pas plus que celui du majoritaire est la réalisation des souhaits du minoritaire, pas plus non plus que celui de chacun d'eux

peut être défini simplement par ce qui est imaginé intérieurement;

- iv. sur le plan culturel, un des facteurs les plus compliqués pour la minorité francophone a pour cause la cohabitation avec l'anglophone, dont l'une des caractéristiques, si on l'aborde globalement, est de représenter le plus important producteur de messages de l'humanité;
- v. une communauté assure d'autant mieux son avenir que ses institutions sont nombreuses et animées; prises en elles-mêmes, des institutions particulières peuvent nuire à son émancipation, car il y en a qui sont rétrogrades.

Dans ces conditions, le type d'institution qui engagerait le mieux l'avenir d'une minorité est celui dans lequel les responsables, dans les décisions qu'ils prennent et dans les gestes qu'ils posent, donnent préséance à la minorité, autant en la protégeant qu'en lui donnant les moyens de se dessiner un horizon collectif. Il s'agit d'institutions guidées par une attitude :

- i. qui ne condamne pas la communauté pour la seule raison qu'elle est minoritaire;
- ii. qui réproouve la suffisance autant que le fatalisme dans tout examen de la situation de sa communauté;
- iii. qui sait jouer, dans les rapports avec le majoritaire, de la tension entre les états de conflit et ceux d'harmonie;

- iv. qui est consciente de l'intensité de la diffusion de la culture de langue anglaise mais qui ne fusionne pas culture et langue anglaise;
- v. qui utilise le milieu à l'intérieur duquel elle intervient pour favoriser la dimension communautaire qui est jointe à l'institution tout en entretenant des liens étroits et denses avec les institutions qui se consacrent à d'autres dimensions.

Cette disposition de l'esprit se révélait, d'une certaine façon, dans la synthèse que j'effectuais des discours des quatre intervenants qui me précédaient en mettant en lumière trois mots qui me semblaient en émaner : espoir, méfiance et acharnement, dont les significations, pour le minoritaire, étaient de croire en soi, de se prendre en main et de persévérer.

Dans un dualisme linguistique, par essence, on a affaire à des mots et aux choses qu'ils désignent. Dans la mesure de sa dimension linguistique, une culture est d'autant plus nécessaire qu'il est requis d'employer son vocabulaire et sa syntaxe pour avoir accès à ce qu'elle voit du monde. Les mots d'une langue se rapportent aux choses du monde, ils sont une manière de percevoir un environnement et d'intervenir sur lui. Dans une situation d'inégalité linguistique, le minoritaire apprend communément les mots du majoritaire. Ce bilinguisme a pour conséquence que s'infiltrent dans sa culture les choses du majoritaire et, dans la mesure où elles s'imposent à la vie et à la pensée, les mots du minoritaire sont relativisés. Le bilinguisme perd de sa dualité au profit d'une assimilation.

## En 2018

Où en suis-je en 2018 dans cette réflexion?

L'anglais, à l'échelle du monde jouit d'une force d'attraction incommensurable. Dans les situations de côtoiement intranational, cette attirance est magnifiée. Elle ne l'est pas indépendamment de tout; elle l'est d'autant plus que les institutions non anglophones sont lacunaires, soit qu'elles sont fragiles, soit qu'elles font défaut, soit qu'elles sont animées dans un esprit d'aliénation. Les institutions sont des facteurs de la probabilité de la réalisation d'une communauté minoritaire. Personne ne remet sérieusement en question cette position sociologique depuis qu'elle a été mise en lumière par Raymond Breton il y a plus de 50 ans<sup>2</sup>. Plus il est possible pour une communauté ethnique de faire de choses dans des milieux qui lui correspondent, plus il lui est aisé de se reproduire. Plus le francophone minoritaire est doté de milieux au sein desquels les choses ont lieu en français, plus il peut alors se reconnaître et, le cas échéant, se faire reconnaître.

Pour ce qui en est de l'observation de la puissance de la production et de la diffusion des choses et des mots anglais puis de l'importance du rôle des institutions, ma position n'a pas changé. Mon attitude, cependant, a gagné en définition.

L'Ontario français ne forme pas une minorité dominante; il ne constitue pas non plus une minorité dominée. La notion de domination est peu utile pour comprendre la situation entre les deux populations, à moins qu'on ne l'attache à la démographie et que, du fait qu'il y ait 4,4 % de francophones dans la province, on déclare qu'ils sont

<sup>2</sup> Raymond Breton, « Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants », *American Journal of Sociology*, vol. 70, n° 2, 1964, p. 193-205.

dominés par les 95,6 % restants. Si l'on aborde cette notion de domination selon sa référence politique, on est amené à noter que, pour un quelconque cas dans des circonstances particulières, le Franco-Ontarien est à la fois dominé et dominant; il est dominé, ce qui l'empêche de décider librement de son sort ou ce qui l'oblige à réagir à la façon dont extérieurement on envisage son existence; il est dominant, ce qui lui permet d'orienter des organismes ou d'empêcher que les positions extérieures qui lui sont désavantageuses soient mises en pratique. Examiner l'Ontario français sous l'angle de la domination, c'est se contraindre à une analyse dont les résultats, pris dans l'ensemble, seront paradoxaux. Il vaut mieux, de mon point de vue, éviter ce vocabulaire peu analytique conçu pour sursimplifier l'intelligence des relations. L'Ontario français – et il n'est pas original en cela – évolue grandement sous le mode du paradoxe : il est à la fois fort et faible. Parfois simultanément, parfois dans l'alternance. Il est fort parce qu'il dispose d'institutions, parce qu'il y a en lui des débats, parce qu'il a des alliés, parce qu'il peut invoquer des lois. Il est faible parce qu'il y a en lui des conflits, parce que son système institutionnel est lacunaire, parce qu'il est souvent abandonné à lui-même, parce qu'il est lésé par certaines lois. La position paradoxale fait en sorte qu'on peut porter sur lui des jugements antinomiques selon qu'on accentue la force ou la faiblesse. Or, il importe que les guides – parents, enseignants, amis; acteurs dans des organismes, élus – de cette communauté soient aptes à noter ce paradoxe de la force et de la faiblesse, mais que leur jugement se donne la force en perspective, qu'ils envisagent l'avenir en consolidant ce qui aujourd'hui rend vigoureuse leur communauté.

Si l'Ontario français résiste depuis des décennies aux prédictions catastrophiques dont il est l'objet, ce n'est pas parce que sont impertinentes les variables auxquelles recourt l'analyse démographique ou qu'est erronée l'observation des tendances quand elle est faite au passé, c'est que ces scénarii manipulent trop peu de variables et qu'ils sont conçus en dehors d'une logique historique. Les peuples ne sont pas forcément au présent et au futur que la répétition des mouvances du passé, ni même de leur propre passé. Certes, ces tendances pèsent sur eux, mais cela ne leur interdit pas d'intervenir sur eux-mêmes, de se transformer dans les tendances, de les inverser, de les réorienter. Les mariages de francophones avec les anglophones, le statut pratique et symbolique de l'anglais réduisent la probabilité de la reproduction de la francité, mais les déterminants de la francité, les institutions de langue française et son espace symbolique contrecarrent des tendances, donnent à la francité les moyens d'agir sur elle-même et de se faire une histoire dans un présent continu. Qui guide la francophonie doit savoir s'inscrire dans l'histoire, doit savoir s'instruire de l'histoire, certes, mais doit surtout la comprendre comme phénomène complexe, et non strictement comme mouvement démographique. Qui guide la francophonie doit savoir que l'histoire de demain est faite de toutes les réalisations du présent.

L'Ontario français est uni et divisé, comme l'est l'Ontario anglais. Les rapports entre francophones sont parfois harmonieux, parfois discordants, tout comme le sont les rapports entre anglophones. Il est donc litigieux d'approcher ces communautés comme si elles constituaient en permanence des ensembles homogènes. En outre, la postmodernité a pour effet d'amplifier le caractère pluriel

des populations. Certes, cette diversité n'élimine pas l'existence des communautés, qu'elles se reconnaissent elles-mêmes comme telles ou qu'elles soient ainsi constituées extérieurement. Malgré leur hétérogénéité, il y a un Ontario français et il y a un Ontario anglais. Ces entités existent par le fait qu'on puisse s'adresser à elles, qu'on leur destine des institutions, par le fait qu'elles représentent quelque chose sinon pour elles-mêmes, du moins pour l'autre, par le fait qu'on puisse parler pour elles. Il y a des francophones et des anglophones qui coexistent; il y a des francophones et des anglophones qui entretiennent entre eux des relations. Ces relations sont parfois conflictuelles, parfois non, et la disharmonie aussi bien que la concorde peuvent être compliquées par les positions qui sont tenues à l'intérieur des deux ensembles démographiques. Mais qu'il y ait antagonisme ou complicité, il y a toujours histoire, il y a toujours relation, si inégalitaire soit-elle. Même dans la mésentente, l'Ontario français, quoique minoritaire, ne cesse de produire son histoire. Ses guides doivent être en mesure de saisir toute occasion et de la mettre au service du devenir de la francité, de l'avancement des institutions francophones. Ils doivent constater que, dans la mesure où le conflit nuit à l'émancipation, il importe de le saisir pour créer des institutions au sein desquelles les disputes interlinguistiques sont les moins envisageables. Quitte, le cas échéant, à favoriser la communication entre francophones et anglophones depuis des institutions distinctes.

L'anglais est une langue belle, comme toutes les langues. Les guides de la francophonie ontarienne doivent savoir que la beauté linguistique est plurielle. Ils ne confondront pas la quantité de la production et de la diffusion de messages avec la qualité d'une culture. Ils doivent savoir

que la culture sous toutes ses formes émane de partout et qu'elle est appréciable quelle qu'en soit l'origine. Mais ils comprendront aussi ce qui rend attirante la culture de langue anglaise, ils respecteront cela, au nom de la culture. Ils donneront à la francité les moyens qui favorisent l'anglicité, mais sans aliéner la culture telle qu'elle est produite par le Franco-Ontarien dans un univers d'interculturalité et d'autonomie de l'art.

Une communauté est d'autant plus robuste que ses institutions sont nombreuses et qu'elles sont en correspondance avec son éthos, aussi diversifié soit-il. Il n'y a pas d'institution suprême; l'ultime, pour une communauté minoritaire, c'est de disposer de tout ce qui est nécessaire à son existence en tant que collectivité, de ce qui est nécessaire aux réalisations des personnes qui la composent pour qu'elles puissent bénéficier de ce qu'une communauté a à offrir, pour qu'elles puissent être citoyennes, pour qu'elles puissent vivre entre l'autonomie et l'appartenance, entre l'identité individuelle et l'identité collective, depuis la famille et l'école jusqu'au lieu de travail en passant par ce qui a trait au divertissement, à la santé, à la consommation, et cela sans perdre vue la coexistence avec l'autre dans un univers dans lequel circulent d'innombrables informations de manière inégalitaire.

Être Franco-Ontarien, c'est avoir des mots français, parfois franco-ontariens. C'est donc voir des choses en français, des réalités franco-ontariennes. Tout ce qui est culture n'est pas langue, certes; tout ce qui est franco-ontarien n'est pas langue, bien sûr. Mais il n'y a pas d'éthos franco-ontarien sans français. Les institutions franco-ontariennes sont un des moyens pour le Franco-Ontarien de se doter de mots issus de sa culture qui lui

permettent de s'approprier les choses du monde, dans un univers de concurrence culturelle. En dehors de cet apprentissage, par lequel il peut y avoir adaptation au monde, innovation dans le monde, création du monde, l'Ontario français est familièrement invité à emprunter à l'anglais ses mots et ses choses, puis à les substituer à ses propres mots, à ses propres choses. Il va sans dire que le monde des choses n'est pas réductible à une langue : plusieurs langues avec des mots différents peuvent désigner des choses comparables; mais les mots ne sont pas que des référents; ils s'inscrivent aussi dans des combinaisons, dans des symboliques qui, elles, existent par leur interconnexion. Les mots renvoient à des choses, mais ils renvoient aussi les uns aux autres pour, au-delà de la désignation, donner du sens, fabriquer des significations, inscrire dans des valeurs, dans des imaginaires. À force de substituer des mots de l'autre aux siens, ce sont ces sémantiques qui s'évaporent. En soi, cet effacement n'est pas grave; au regard de l'histoire de l'humanité, il est négligeable. Il n'est dommageable qu'en vertu d'une existence et que dans la mesure où il ne donne pas cours à un renouveau. Les institutions franco-ontariennes sont la possibilité pour la communauté d'assurer ce renouveau, non pas de veiller à quelque pérennisation d'une essence, mais plutôt de permettre à une existence de se faire histoire en cours, entre la nécessité de la continuité et celle de la transformation. Car il n'y a de devenir, pour toute collectivité, que dans cette dualité.